La politique et la province

LA GALERIE DES NOTABLES

III

Le vétérinaire

Il n'est pas de hiérarchie devant la souffrance. Et l'expression coutumière est plus injuste, certes, qu'injurieuse qui consiste à qualifier de « vétérinaires » les médecins sans envergure ni doigté. L'équivalence douloureuse de leurs destins physiques mérite aux hommes et aux bêtes une correspondante équivalence de traitement. Aussi le vétérinaire est-il estimé, au village, à l'égal du médecin. Ses soins y sont même l'objet de plus fréquents recours. Car si la mort d'un homme est parfois un désastre, celle d'un animal est toujours une perte.

On ne pénétrera pas de sitôt le mystère des vocations. Les raisons de celle qui pourvoit au recrutement des écoles vétérinaires échappent peut-être, comme les autres, aux intéressés eux-mêmes. L'hérédité est-elle déterminante ? Ou seulement le goût personnel ? Le fabuliste choisissant bien le truchement des bêtes pour tirer la morale de ses apologues, libre donc au vétérinaire de préférer à celui des hommes leur souci. La profession offre, d'ailleurs, des garanties certaines, la clientèle des étables, moins empressée que celle des maisons bourgeoises, témoignant, en retour, une fidélité plus docile. On change plus souvent de médecin que de vétérinaire. Les bêtes, il est vrai, ne parlent pas.

La diversité de l'espèce animale et de ses affections morbides pose, concernant la médecine vétérinaire, le problème, si aigu en médecine humaine, de la spécialisation. Mais alors que celle-ci s'effectue en ce cas par sélections organiques, elle trouve là son application à telle ou telle catégorie déterminée d'animaux. En général, toutefois, la compétence du médecin de campagne et celle du vétérinaire relèvent de l'universel. Bienheureuse simplification de la vie rurale !

La situation du vétérinaire dans le canton surprendrait maints citadins, plus enclins au scepticisme qu'à la curiosité. Que ne l'ont-ils rencontré, d'aventure, dans l'exercice de son art, lorsque, coiffé d'un chapeau mou, d'un béret basque ou d'une casquette de tourisme, guêtré de cuir foncé ou de bandes molletières, la sacoche en bandoulière ou adroitement maintenue sous l'aisselle, il parcourt la campagne, au volant de sa petite automobile ou juché sur une pétaradante motocyclette, se dirigeant, d'instinct, vers l'écurie ou vers l'enclos ! Le visage du propriétaire dénonce, à son arrivée, une anxiété presque émouvante. On sent qu'un *être*, pleinement intégré au sort des gens et des choses de la ferme, souffre, se débat contre une menace. Le vétérinaire seul a pouvoir de dissiper ou d'accroître l'angoisse commune. Mais, comme le paysan possède une connaissance approfondie de son cheptel, il participe utilement à la consultation, décrivant les symptômes et le processus du mal, émettant des suggestions, complétant, à l'occasion, le diagnostic et l'ordonnance. Une longue sollicitude à l'endroit des bêtes, qui le fait se lever, la nuit, aux fins de nourriture et de pansage, l'habilite précisément à cette collaboration. Comment douter, dès lors, de la gratitude révérentielle dont bénéficie, de sa part, le vétérinaire ? Ses conseils ont force de loi : « Vous lui mettrez une couverture, un cataplasme. Vous enduirez son garrot de tel onguent. Vous lui donnerez ceci à manger, cela à boire... » De retour à la ferme, la conversation se poursuit. On trinque. Le praticien promet de repasser. « Voilà, au moins, un homme qui aime les bêtes », se dit le paysan, « un brave homme ». Un sentiment de cette nature est très voisin de la sympathie.

L'autorité et le rayonnement du vétérinaire excèdent, au reste, largement les frontières du royaume éparpillé des métairies et autres habitations rurales. Observons-le dans les foires et marchés d'alentour. Là, son rôle occulte est considérable; décisives, ses discrètes interventions. Un hochement de tête, un haussement d'épaules, des gestes plus évasifs encore dictent ou compromettent bon nombre de transactions. Depuis l'aube, le bourg s'est animé. Les commerçants ont dressé leurs tentes provisoires; les camelots, ouvert leurs vastes parapluies, ambulantes boutiques. Le long des trottoirs, des tréteaux s'alignent, garnis de marchandises hétéroclites. A la torpeur habituelle a succédé une agitation trépidante, qui crée jusqu'aux recoins les plus écartés du lieu un climat presque insupportable, où s'entrecroisent les jurons cordiaux des hommes, les cris éraillés des femmes, vendeuses d'œufs et de légumes, le piaillement chromatique des volailles emprisonnées en des paniers d'osier ou liées au col d'une cordelette, le beuglement des jeunes veaux, promis à une Parque prématurée, et qui lèchent désespérément, dans son attente pitoyable, « les murs gris de la petite ville triste ». Sur la place du foirail, un vigilant promeneur : le vétérinaire. En conformité ou en désaccord avec ceux du maquignon, — ce dictateur en blouse, — ses avis ont le poids d'une véritable contre-expertise. Soumettant à son examen préalable la qualité de race et de santé d'un bétail, que de paysans, et des plus madrés, subordonnent ainsi leurs opérations au verdict qu'un peu doctoralement, inspectées les dentures et les entre-cuisses, il prononce! L'affaire conclue, la moindre consommation rémunérera ce genre de services, dont la gratuité flatte agréablement l'ordinaire parcimonie du paysan. Or, ce dernier est électeur. Et nul n'ignore qu'il convient de ne négliger ou de ne méconnaître, en aucune hypothèse, dans l'étude des mœurs provinciales, l'incidence électorale des choses. Voter, en province, c'est être. L'influence et le crédit politiques se mesurant au chiffre des électeurs qui ne sauraient, à l'occasion, vous refuser leurs suffrages, l'influence et le crédit du vétérinaire apparaissent de premier plan. Il représente le type accompli du candidat en puissance, soigneusement réservé par les comités électoraux pour les plus âpres luttes. Il a sauvé du charbon la vache du père Z, incisé, au moulin, le jarret d'une mule, vacciné avec succès contre la maladie les chiots d'un troisième. Ce sont là titres irrécusables à la légitimité d'une ambition politique. L'expérience — à coup sûr, point inédite — d'une compétition électorale l'opposant au médecin ou au pharmacien, ses émules en thérapeutique, serait intéressante à voir, de temps à autre, se renouveler. Quelle aubaine pour la contrée ! Finies ou, pour le moins, ajournées les réclamations d'honoraires et de notes arriérées, le miracle de la passion politique reléguant loin derrière ses exigences immédiates toute préoccupation étrangère, fût-elle d'ordre financier. A cette passion, le vétérinaire succombe quelquefois.

Il sera un excellent conseiller d'arrondissement. Investi d'un mandat dont l'importance et la nécessité ne s'imposent pas à première vue, mais qui comporte des obligations électorales aussi impérieuses que celles de mandats plus relevés, sa modestie l'inclinera, le plus souvent, à l'essentielle sagesse de s'en contenter. Si, pourtant, l'on ne compte, à l'heure actuelle, que peu de vétérinaires au sein des assemblées départementales et parlementaires, cela n'implique pas qu'ils n'y viennent renforcer, quelque jour, l'imposant bataillon des médecins. Mais à quoi bon ? Le consciencieux exercice d'une profession qui l'occupe tout entier ne lui vaut-il pas déjà de figurer parmi les notables en un rang de particulière honorabilité? Persiste-t-il à demeurer en marge de la politique, les circonstances l'associent fatalement à des manifestations de la vie collective. Membre des commissions officielles de réquisition et de ravitaillement en temps de guerre, départements, municipalités et coopératives le chargent en temps de paix de contrôles sanitaires sur des cheptels vivants ou morts. Experts ès vices rédhibitoires — tuberculose, malformations congénitales, etc... — les particuliers n'hésitent pas à requérir éventuellement son assistance. Un parlementaire connu, assuré désormais d'une immortalité supplémentaire, conte volontiers, à ce sujet, une anecdote aussi plaisante qu'authentique. C'était en Béarn, quelques années avant la guerre. Un vieux curé, auquel l'élevage des porcs tenait, si l'on ose dire, lieu de violon d'Ingres, se trouve, un beau matin, en butte à une accusation que sa dignité sacerdotale rend, s'il se peut, plus infamante encore : il aurait vendu à un propriétaire des environs un animal suspect. Une expertise est décidée, que les parties confient contradictoirement à un aréopage de vétérinaires en renom. La bonne foi du vénérable ecclésiastique ne tarde pas à éclater, aux termes mêmes du rapport établi, dont les conclusions pittoresques attestent la parfaite condition du porc incriminé : « Nous trouvâmes l'animal, y était-il littéralement spécifié, la fesse fraîche et l'œil vif, signes évidents de bonne santé... » Comme disait le moraliste, en ces matières comme dans la vie, « l'expérience passe la science ». C'est cette expérience qui, autant que sa technique, donne au vétérinaire son autorité.

JACQUES FOURCADE.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a reçu dans le courant de l'après-midi d'hier, M. Ponsot, résident général au Maroc; le général Bineau, membre du conseil supérieur de la guerre; M. Désiré Ferry, ancien ministre, président de l'Association nationale des officiers de réserve, et Me Henri Dulac, avocat au barreau d'Aurillac, venu l'entretenir du recours en grâce formé par Barba, condamné à mort par la cour d'assises du Cantal.

A la présidence du Conseil

M. Pierre-Etienne Flandin, président du conseil, a reçu, hier après-midi, M. Marcel Régnier, ministre de l'intérieur, et M. Langeron, préfet de police, avec qui il s'est entretenu des dispositions à prendre pour la journée de demain 6 février.

M. Perreau-Pradier, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, a reçu une délégation de l'Union centrale et de l'Union confédérée des locataires de France, qui lui ont été présentés par MM. Garchery, Jardel, Paul Perrin, Ravel, Rolland, Fouilland, Susset, Marsais, députés, et qui lui ont exposé les revendications de l'ensemble des locataires.

Une ligue pour le vote familial

On annonce la formation, sous les auspices des grandes associations familiales et natalistes : Alliance nationale, Fédération des associations de familles nombreuses de France, Confédération générale des familles, Ligue pour la vie, etc... d'une « Ligue pour le vote familial ».

Cette ligue aura pour objet « d'assurer, sous quelque forme que ce soit, la représentation dans l'Etat de la famille, cellule vitale de la nation ».

Dans le manifeste qui annonce la formation de cette ligue, il est dit notamment :

Nous mènerons dans tout le pays une lutte ardente pour aboutir à une réforme législative basée sur la formule Roulleaux-Dugage ou sur la proposition de loi déposée l'an dernier par M. Georges Pernot, député du Doubs, président du groupe parlementaire de défense de la famille. Cette réforme n'est, du reste, nullement exclusive du vote des femmes.

A l'heure décisive entre toutes où la nation souffre d'un malaise, né de la place anormale prise dans l'Etat par les égoïsmes individuels ou collectifs, nous demandons instamment le concours de tous ceux qui veulent la représentation de la famille, seul groupement dont l'intérêt et l'avenir se confondent avec l'intérêt supérieur et la vie même du pays.

Les adhésions sont reçues à l'Alliance nationale, 26, rue du Quatre-Septembre, ou à la Fédération des associations de familles nombreuses de France, 84, rue de Lille.

Pour l'Exposition de 1937

M. Paul Marchandeau, ministre du commerce, a conféré hier avec le commissaire général, le commissaire général adjoint et le secrétaire général de l'Exposition internationale de 1937. A la suite de cette conférence, il a visité en détail les différents services installés soit au Grand-Palais, soit rue Saint-Didier. Le ministre poursuivra son étude personnelle sur l'état d'avancement de la préparation de l'Exposition à laquelle le gouvernement, en accord avec le Conseil municipal de Paris, entend donner une vive impulsion.

Referendum municipal

Le conseil municipal de Méru (Oise) avait décidé, en s'inspirant de principes démocratiques pratiqués en Suède et en Suisse, de consulter par voie de referendum l'ensemble du corps électoral sur l'opportunité de construire un vélodrome. Ce referendum, qui pourrait constituer un précédent en France, a révélé un tiers d'abstentionnistes, et sur les votants une majorité de quatre-vingt-cinq contribuables plus soucieux de ne pas augmenter leur chiffre d'impôts que désireux d'un vélodrome. Sur 1,526 inscrits et 1,034 votants, 548 se sont prononcés contre la dépense, 463 l'ont réclamée; il y a eu 23 bulletins nuls.

L'ANNIVERSAIRE DU 6 FÉVRIER

Cérémonies commémoratives

On sait qu'à l'occasion du 6 février, la municipalité de Paris fera célébrer divers offices religieux.

A 11 heures du matin, sera célébrée à Notre-Dame de Paris la cérémonie catholique où le gouvernement sera représenté par un de ses membres, L'absoute sera donnée par le cardinal-archevêque de Paris.

Par exception, la cérémonie musulmane n'aura lieu que le 8 février, à la mosquée de Paris. La cérémonie à l'église grecque de la rue Georges-Bizet aura lieu mercredi, à 10 heures du matin.

De leur côté, les associations des Croix de feu et Volontaires nationaux ont fait apposer une affiche invitant leurs membres à « commémorer avec respect la première victoire de la moralité française ». On en trouvera le texte ci-dessous.

Les Jeunesses patriotes célébreront au cours d'une cérémonie, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à 21 heures, le souvenir de leurs camarades assassinés il y a un an.

Après l'exécution de quelques airs funèbres aux grandes orgues et la sonnerie aux morts, l'appel des victimes aura lieu.

Enfin, la Fédération nationale des contribuables, estimant que la commémoration des sanglants événements du 6 février 1934 ne saurait en aucun cas avoir un caractère politique, décide de s'associer à l'hommage rendu aux Français qui sont tombés place de la Concorde.

Une affiche des Croix de feu

Les associations des Croix de feu et Volontaires nationaux communiquent le texte de l'affiche qu'elles viennent de faire apposer dans toute la France :

Nous ne servirons ni les politiciens ni le gouvernement.

Les factions impuissantes et tumultueuses, les loges, les comités, les partis n'exploiteront pas notre force incomparable.

Incertain entre le rouge et le tricolore, le ministère actuel, créateur d'inflation et d'étatisme, ne nous trouvera point à ses côtés.

Commémorons avec respect la première victoire de la moralité française. Préparons les anniversaires nouveaux d'où sortira la paix civique.

Les Croix de Feu,
Les Volontaires nationaux,
Le Regroupement national.

Chez les « antifascistes du Livre »

Le comité central antifasciste du Livre parisien, à l'issue d'une réunion « pour la défense de la presse ouvrière et révolutionnaire », a voté, hier, l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers des imprimeries du Croissant et journaux environnants réunis par convocation du Comité central antifasciste du Livre, le 4 février,

Saluent la mémoire des héros martyrs de l'insurrection ouvrière d'Autriche, ainsi que de ceux qui sont tombés victimes du fascisme, au cours des mêmes journées de février 1934, en France.

Ils réclament le désarmement et la dissolution des ligues factieuses qui continuent à perpétrer de nouveaux attentats criminels contre les libertés publiques et leurs défenseurs.

Prenant place parmi ces derniers, les travailleurs antifascistes du Livre et de la presse se déclarent résolus à riposter vigoureusement à toutes attaques contre l'expression de la pensée libre.

En particulier à celles qui viseraient l'*Humanité*, le *Populaire*, la presse ouvrière et antifasciste dont ils sont solidaires et pour la sauvegarde de laquelle ils n'hésiteraient pas à user de représailles si elle était menacée.

Appellent tous les travailleurs des autres corporations à aider ceux du Livre dans l'accomplissement de cette tâche.

Ils assurent de leur soutien les révolutionnaires d'Espagne et se séparent avec la ferme volonté de contribuer à l'affranchissement des opprimés du joug capitaliste dans le monde entier.

Ajoutons que le *Populaire* et l'*Humanité* de ce matin invitent leurs militants à se tenir en état d'alerte en vue des incidents possibles du 6 février.

Requêtes à M. Pernot

Les avocats des victimes et des familles des victimes du 6 février viennent d'adresser à M. Pernot la lettre suivante :

Paris, 4 février 1935.

Monsieur le garde des sceaux,

Un an s'est écoulé depuis le 6 février 1934.

Les nombreuses victimes de cette soirée tragique attendent encore, cependant, la réparation pécuniaire — quelque insuffisante que puisse être une réparation de ce genre — du préjudice qu'elles ont subi.

Un grand nombre d'entre elles a porté plainte contre X... Aucune piste sérieuse, à notre connaissance, n'a été suivie depuis un an, et nous ne voyons pas que la justice espère identifier les auteurs des coups de feu.

Il n'existe, dès lors, qu'un recours pour ces victimes : le recours civil qui leur est ouvert, d'après les lois de 1884 et de 1914, contre la ville de Paris et l'Etat français.

Celui-ci ne saurait être indéfiniment retardé sans risquer de nuire au renom de la justice française.

Nous vous prions donc respectueusement, et instamment, monsieur le ministre, de veiller à ce que les informations ouvertes se terminent enfin.

La plupart des victimes ont des situations extrêmement modestes, et ont dû faire face à de lourdes dépenses médicales. L'état de l'instruction ne leur a pas même encore permis de saisir les tribunaux d'une demande en dommages-intérêts.

Vous ne permettrez pas que revienne la date du 6 février avant qu'elles aient obtenu cette première satisfaction.

C.-M. CHENU, PAUL SAILLARD, RAGON, MASSICAULT, JEAN NICOLAS, FRANÇOIS MARTIN, E. MEAUX, SANGNIER, GABRIEL OLIVIER, MARCEL FOURNIER, *avocats à la cour.*

De son côté, Me Jacques Marx, au nom des sept victimes qu'il représente, a écrit au garde des sceaux une lettre analogue.

Une déclaration de l'U. N. C.

L'Union nationale des combattants nous communique le texte de la déclaration qui sera lue demain soir à ses 8,852 sections :

Un an s'est écoulé depuis la soirée tragique où les anciens combattants, traduisant, dans un geste réfléchi et volontaire, l'écœurement des honnêtes gens de ce pays, manifestèrent « pour que la France vive dans l'honneur et la propreté ».

Une horde de financiers marrons et d'individus véreux, avait soumis l'épargne à un pillage méthodique, trouvait dans la police, la magistrature, le barreau, l'administration, dans le Parlement lui-même et jusque dans les sphères gouvernementales, des complices ou des amis trop faciles. Une impunité propice à la continuation de leurs exploits les rendait, chaque jour, plus cyniques et plus hardis.

Les Français les plus indulgents ou les plus distraits devaient ouvrir les yeux. Ils découvraient que le régime accaparé par des coteries, perdait figure de République pour apparaître comme une espèce d'oligarchie de puissances souvent occultes. Des partisans dédaigneux des véritables sentiments du peuple, jouaient avec adresse de la légalité pour rafler les mandats à profits et se partager les prébendes.

De telles mœurs ont entraîné l'émiettement des partis politiques; le sacrifice des doctrines aux appétits; l'étouffement du devoir par l'intérêt; la dispute pour les places; la fin de l'autorité.

C'est contre ces abus mortels que nous avons exécuté notre démonstration de force. Nous demeurions dans notre tradition. Notre geste s'inspirait de notre pensée profonde, inscrite dans nos statuts, développée, au long de notre vie, par les résolutions de nos congrès, épanouie dans le manifeste de Wagram.

Le 6 février 1934, nos pas ont sonné, dans la rue, comme un avertissement. Paris, le Paris des sursauts populaires, a salué le réveil de la génération du feu. Et la France, qu'en vain l'on s'était efforcé de tromper, proclama, lorsqu'elle fut justement informée, son approbation et son accord.

Nous ont-ils entendu, ceux qui devaient nous entendre

Ont-ils agi?

Certes, quelques résultats ont été obtenus. On a freiné la politique des concessions, si longtemps suivie jusqu'à nous conduire aux limites de la révolution et de la guerre.

Sans doute, la justice s'est mise en branle; les prisons ont reçu quelques parlementaires complices des voleurs; de timides réformes ont été amorcées en vue de restaurer les finances publiques, de protéger l'épargne, d'assurer l'indépendance des magistrats et le strict fonctionnement de la justice; de réorganiser le Parlement, de créer l'ordre économique.

C'est insuffisant. Ce sont là cataplasmes administrés à un malade dont l'état réclamerait le scalpel du chirurgien.

Trop d'hommes ont intérêt à ce que rien ne soit modifié. Pour nos dirigeants, le souci de tenir en place est plus fort que le désir de bien faire.

On ferme l'oreille aux voix du pays pour n'entendre que celles du Parlement. On continue de manœuvrer.

L'orage du 6 février avait effrayé les profiteurs du régime. Ils l'ont oublié, comme ils ont oublié la guerre qu'ils n'ont pas faite.

Découragé, le président Doumergue, que la France avait acclamé comme un sauveur, a dû partir.

Certes, on n'a pas osé rompre ouvertement la trêve, mais l'esprit de la trêve est en sommeil. De recul en recul, on revient au régime de la facilité, des monnayages d'influence, du donnant donnant, de la combine.

De nouveau, un gouvernement ne peut vivre qu'en faisant de l'arithmétique de votes. Pour ménager tout le monde, on ne contente personne. Au lieu de tailler et de coudre, on ravaude. Partant du grand, on aboutit au mesquin. On fait du trompe-l'œil. L'acte cède à la formule creuse.

Notre geste a-t-il donc été vain?

Les combattants disent: Non! Les braves gens disent: Non! Les jeunes disent: Non! Les esprits clairs et les cœurs chauds disent: Non!

Grâce à nous, les Français se sont repris à espérer.

L'opinion publique est, désormais, trop avertie pour être dupe. Nous nous chargeons d'éclairer ceux qui s'illusionnent encore.

Nous les appelons au rassemblement autour de nous.

Forts de notre passé, pleins de foi dans l'avenir, nous voulons rendre à la France une âme collective, ranimer la mystique du destin national.

Notre action doit se poursuivre et s'intensifier. Rien ne saurait nous arrêter. Nous obligerons les tenants du pouvoir, — ceux qui sont en place ou d'autres si ceux-là n'y consentent pas — à donner au pays cette réforme électorale, cette réforme de l'Etat, cette réforme morale, cette réforme économique, cette réforme sociale qu'il veut passionnément.

Action violente? Non. Mais sage, prudende, mesurée.

Et nous espérons que rien ne nous contraindra à changer d'attitude. Du moins autant qu'il nous semblera possible d'obtenir ainsi les résultats cherchés.

Paysans que la ruine menace malgré les greniers pleins, ouvriers durement frappés par le chômage, Français accablés d'impôts, pleins d'angoisse devant les périls qui menacent, anciens combattants et jeunes, rassemblés, unis, ayant fait taire nos préférences sur le détail, mais d'accord sur l'essentiel, animés par l'esprit combattant, nous représentons une force cohérente et solide, une ferme volonté collective que rien ne pourra contrebattre ni détourner de ses buts.

Comme aux grands jours du sacrifice, allons au combat pour assurer la paix française.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

Les accords de Londres, la déclaration radiodiffusée du président du conseil sont accueillis encore dans la presse de ce matin avec une satisfaction unanime.

M. Marcel Lucain, dans *Paris-Midi*, résume à peu près l'opinion générale :

Cette fois, on sort de la longue et vaine procédure, des garanties juridiques incertaines, on fait le bloc des armées aériennes pacifiques contre la guerre, dans des conditions telles que l'agression par les airs, celle qui devait l'emporter, serait si terriblement sanctionnée qu'elle représenterait une folie de la part de l'assaillant.

Et ce sont les Anglais eux-mêmes qui, avec leur sens réaliste et la loyauté traditionnelle de leur parole, proclament que ce système de garantie devrait jouer immédiatement, automatiquement, sans aucune espèce de débat. Autant dire qu'on ne serait pas dupe d'une réédition du mensonge et de la provocation des « avions de Nuremberg », une agression étant caractérisée par autre chose qu'une fausse nouvelle ou une ruse.

Au surplus, il est des dispositions préventives qui valent, à elles seules, plus que l'action curative ou répressive: c'est ainsi que le fait d'une entente aérienne ferme, entre la France et l'Angletrre, représente un barrage imposant en face des conflits, une assurance inappréciable de paix. Et il est évident que si un pareil accord avait existé, en 1914, Guillaume II n'aurait pas risqué le coup...

De *Vendémiaire* :

Pour la première fois, on entreprend la lutte contre la guerre par la seule méthode qui convienne: celle qui s'appuie essentiellement sur la menace d'une sanction automatique et militaire.

Même si les accords de Londres ne nous apportaient que cette initiative, nous devrions nous en réjouir hautement. Car nul ne pourrait attendre des négociations franco-britanniques un gain plus solide.

Un premier pas, qui en permettra d'autres et qui autorise de grands espoirs: la convention franco-britannique sera, nous n'en doutons point, une « création continue ».

Il faut toutefois, plus que jamais, être vigilant: tous les éditoriaux l'assurent.

Ainsi, M. C.-J. Gignoux, dans la *Journée industrielle* :

Une chance importante a été créée dimanche pour plus de stabilité, et d'abord pour plus de clarté en Europe. C'est un résultat considérable dont il faut remercier MM. Flandin et Laval, sans oublier leurs interlocuteurs anglais.

Mais, comme il ne s'agit, pour l'instant, que d'une chance de sécurité ou, si l'on veut, d'une sécurité à terme, il ne convient pas d'ici là, ainsi qu'on nous y incite déjà, de renoncer immédiatement à toute mesure de « self-defence » et de nous livrer, l'âme en repos, à toutes les ivresses de la démagogie intérieure.

Attention! s'écrie M. Wladimir d'Ormesson (le *Figaro*) :

Il est infiniment probable, d'abord, que l'Allemagne ne rejettera pas d'un bloc les propositions qu'on lui adresse. Elle jouerait un trop gros jeu. Mais il est vraisemblable qu'elle va répondre que ces propositions constituent une « base de négociation ». Or, en langage diplomatique, quand on dit d'un projet qu'il est une « base de négociation », cela signifie qu'on est bien décidé à n'en rien laisser debout. Il est certain qu'au point de vue du pacte danubien et du pacte de l'Est, par exemple, le gouvernement de Berlin ne reviendra pas aisément sur la position qu'il a prise. Même en ce qui concerne une convention de limitation d'armements, il semble que la tendance actuelle des dirigeants hitlériens soit de la considérer comme indésirable. On préférerait que l' « égalité des droits » consistât en ceci que chacun serait libre d'organiser sa « sécurité » comme il l'entend, ce qui veut dire une liberté illimitée... Or, l'opinion britannique est absolument hostile à cette conception, estimant qu'en tout état de cause, les armements doivent rester soumis à une règle internationale.

Pour M. Léon Bailby (le *Jour*), le plus important, c'est le pacte aérien :

Sir John Simon a fait à ce sujet deux déclarations très exactes : 1° « Aucun traité, a-t-il dit, absolument aucun, ne nous donne à l'heure actuelle le droit de réclamer d'un peuple ami son aide contre une agression aérienne. Le présent accord va nous en protéger »; 2° « Nous avons la réputation, et nous la méritons je l'espère, de tenir la parole donnée. »

La parole tenue dans une guerre aérienne de représailles où l'Angleterre et la France volent de front, ce sera aussi, et par le fait même, l'accord de deux peuples amis dans la guerre totale. On n'y pense vraiment pas assez.

Si l'Allemagne fait la sourde oreille, feint le dépit, lui reconnaîtrons-nous l'égalité des droits sans lui imposer l'égalité des devoirs? se demande l'*Ere nouvelle* :

« Pas si bêtes! » Nous entendons bien au contraire que les accords conclus sans elle resteront viables et efficaces en dehors d'elle, malgré elle, sans avantage pour elle.

C'est à prendre ou à laisser!

Prendre, c'est, en rentrant dans le droit commun, accepter les obligations communes.

Laisser, c'est , en faisant bande à part, se mettre aussi au ban des nations.

De l'*Œuvre* :

Quand les négociations seront engagées — cela n'est pas immédiat, — on pense que l'Allemagne acceptera ceci, repoussera cela, pour essayer d'obtenir le plus possible. Acceptera, par exemple, de souscrire à une convention aérienne, pour repousser le pacte oriental...

Attendons, avec espoir.

Si l'Allemagne oppose un refus, les puissances, de l'avis de M. Léon Blum (le *Populaire*), n'ont qu'une chose à faire :

Se mettre aussitôt à l'ouvrage, même sans l'Allemagne. Elles devraient achever et parfaire, en l'absence de l'Allemagne, un ensemble de contrats aussi évidemment loyaux et équitables que si l'Allemagne avait été là et avait collaboré au travail. Elles devraient présenter à l'Allemagne et aux Etats qui auraient pu se solidariser avec elle les instruments tout prêts, tout convenus, et auxquels il ne manquerait plus pour entrer en vigueur que ces quelques signatures défaillantes.

Je ne crois pas pour ma part que l'Allemagne, ni aucun autre Etat au monde, soit en mesure de résister à une aussi formidable mise en demeure.

3. — LE TEMPS. — 6 février 1935

MARINE MARCHANDE

Le lancement du paquebot « Ville-d'Alger »

Le lancement du paquebot *Ville-d'Alger*, dont le *Temps* a annoncé les préparatifs à ses Dernières nouvelles, a eu lieu, hier après-midi, au chantier Penhoët de Saint-Nazaire. A 16 h. 15, heure exacte prévue par les ingénieurs André Lévy, Coqueret et Maroger, l'élégante coque, aux formes si harmonieusement effilées, s'ébranlait doucement sous le coup de la traditionnelle bouteille de champagne lancée par Mme W. Bertrand, sa marraine, et prenait, avec une aisance suprême, possession de son élément.

A l'issue du déjeuner offert par M. R. Fould, président du chantier Penhoët, M. W. Bertrand, ministre de la marine marchande, prononça un discours dont nous avons reproduit les passages essentiels.

M. R. Fould, après avoir remercié les notabilités politiques et techniques présentes, ainsi que ses collaborateurs, évoqua la situation cruelle dans laquelle se débat l'industrie des constructions navales françaises. Il déclara, notamment:

Journée de fête pour vous, souvenir joyeux, je l'espère, d'une cérémonie toujours émouvante, le 4 février est, pour mes collaborateurs et moi-même, le début d'une nouvelle période de soucis; mon esprit est assailli de préoccupations et d'inquiétudes. La *Ville-d'Alger* une fois lancée, il ne restera plus un seul navire marchand en construction sur les cales du chantier de Penhoët. Il faut cependant ne pas laisser se rouiller l'outil brillant et puissant forgé avec un soin jaloux depuis tant d'années... Il faut trouver pour tous ces ouvriers, ces contre-maîtres, ces ingénieurs, du travail qui permette d'utiliser la rare expérience qu'ils ont acquise en matière de construction de paquebots.

Me rappelant que je suis président de la chambre syndicale des constructeurs de navires et de machines marines, je doit, hélas, vous dire que cette situation n'est pas particulière au chantier de Penhoët, mais qu'elle est l'image vivante de celle de tous les chantiers français.

Sera-t-il possible de l'améliorer si nos clients les armateurs français, obligés par les conditions économiques du travail chez nous, commandent dans l'avenir, comme ils ont dû le faire dans le passé, près de la moitié de leurs navires à des constructeurs étrangers : 55 navires, pour 216,000 tonneaux, en 5 ans, de 1928 à 1932, contre 46, en France, pour 292,600 tonneaux, si j'en excepte *Normandie*, et contre 151,000 tonnes, si j'en excepte les navires dont la construction en France était obligatoire du fait d'engagements contractuels avec l'Etat. Ainsi, et j'y insiste, l'armement libre a, entre 1928 et 1932, commandé à l'étranger plus de navires qu'en France : 216,000 tonnes contre 151,000.

Le gouverneur général Olivier, président de la Compagnie générale transatlantique, prit ensuite la parole. Il justifia ainsi la construction et le nom donné au nouveau navire:

Depuis dix-huit années, notre Compagnie a fait construire quatre long-courriers pour sa ligne de New-York : *Ile de France, La Fayette, Champlain, Normandie.* Durant le même temps, elle n'affectait à la Méditerranée qu'un seul bâtiment d'un modernisme comparable : *Président dal Piaz.* On a pu parler de préférence d'un côté, de moindre attention de l'autre. Nos fidèles amis Algériens, Tunisiens, ont souvent marqué une humeur qui devait leur sembler tout à fait légitime. Or, j'ai professé, il y a un instant, ma religion de colonial et d'Africain. Je suis donc entièrement à l'aise pour leur dire : « Non! Il n'était pas possible de faire autrement! » Mais il ne s'ensuit pas moins que l'acte d'aujourd'hui prend le caractère d'une vraie réparation.

Ces services de la Transatlantique entre la France et l'Afrique du Nord datent de 1878; l'une de leurs causes déterminantes fut l'établissement d'une ligne, océane celle-là, de Marseille à la Louisiane. De là, en mars 1880, la naissance de notre agence générale à Marseille. Dès lors, nous étions concessionnaires de la poste, pour l'Algérie et pour la côte des Barbaresques.

Nous vivons, en 1880, dans la paix française, déjà. La Tunisie devient sœur de Constantine, d'Alger, d'Oran. Dès 1882 nous songeons au tourisme, par billets circulaires. Vingt de nos vapeurs font 800 voyages, chaque année...

Mais la Transatlantique, dont je garantis qu'elle n'a jamais pu rester indifférente au reproche d'une négligence envers la Méditerranée, aux prises avec son éternelle bataille de l'Océan, la Transatlantique forcée de faire front, là-bas, au Nord, à la concurrence internationale, a dû attendre au 4 février 1935 pour dire à la Provence et à l'Afrique : « Un premier gage de notre constante affection vous est donné, enfin. De tout notre cœur, nous aurions voulu que ce fût bien plus tôt.

C'est aussi un des motifs qui nous le font baptiser, ce dernier-né dans notre jeune flotte, à l'ancienne mode — une mode belle et bonne : *Ville-d'Alger*.

Nous avons eu *Ville-d'Alger* autrefois sur nos tableaux à la mer. C'était après 1889, avec *Ville-de-Tunis, Ville-d'Oran, Ville-de-Bône.* Pourquoi ne vous révélerais-je pas que dans nos secrets désirs, et dans nos espérances mesurées, mais logiques, il y a le ferme projet de restaurer peu à peu toute cette couronne?

Le lancement avait, d'ailleurs, été précédé d'une très intéressante visite de *Normandie*, actuellement en voie d'achèvement et aux mains des électriciens et décorateurs.

L'armement à la pêche à Fécamp

Sur l'initiative des armateurs de Fécamp, dont le président est M. Joseph Duhamel, un éclat tout particulier a été donné cette année à la fête des marins célébrée à l'occasion de la Saint-Pierre.

A l'issue d'une cérémonie religieuse et de la bénédiction de la flotte, un vin d'honneur fut offert aux marins dans les salons du casino de la ville. Puis, après un banquet servi à l'hôtel de la Poste, l'assemblée générale de la Société de la caisse de secours aux marins fut suivie d'un concert et d'une conférence par M. Beaugé, commandant le navire océanographe *Président-Théodore-Tissier*. Dans la soirée, un grand bal fut offert au casino à la population maritime.

A la demande des armateurs de Fécamp, M. Georges Philippar, président du comité central des armateurs de France, était venu présider l'ensemble de ces manifestations. Il y prit, à deux reprises différentes, la parole.

Le matin, s'adressant aux marins normands, il exalta leur endurance et l'esprit d'initiative dans les pêches variées auxquelles ils consacrent leur vie laborieuse.

S'adressant ensuite, au cours du banquet, aux armateurs de la grande et de la petite pêche, M. Philippar rappela l'importance de Fécamp qui, en dehors de sa population de pêcheurs, compte plus de 4,000 ouvriers employés dans les cinquante usines d'industries de la pêche et annexes. Deuxième port, après Saint-Malo, pour les voiliers

FEUILLETON DU *Temps*
DU 6 FÉVRIER 1935

LA MUSIQUE

A l'Opéra : reprise d' « Otello », drame lyrique en quatre actes d'Arrigo Boïto, d'après Shakespeare, traduction française de Camille du Locle, musique de Verdi.

Au théâtre de la Porte-Saint-Martin : première représentation de « Rêve d'un soir » (« le Tzarévitch »), opérette viennoise en trois actes de MM. Janbach et Reichert, adaptation française de M. R. de Machiels, couplets de MM. Bertal et Maubon, musique de M. Franz Lehar.

La semaine dernière, deux manifestations du théâtre lyrique, à l'opposé l'une de l'autre, ont appelé notre attention. A l'Opéra, *Otello*, le chef-d'œuvre mélodique de Verdi, nous a été restitué dans sa fraîcheur et sa puissance. Dans un ordre tout à fait différent, le théâtre de la Porte-Saint-Martin a monté une opérette habile et banale de M. Franz Lehar, qui n'avait pas encore été jouée à Paris. Essayons de juger, sans prévention, aussi bien de la partition, d'une inspiration élevée, que de l'ouvrage, d'un arrangement industrieux.

La première représentation d'*Otello* a eu lieu le 5 février 1887, à la Scala de Milan. Il y a donc exactement quarante-huit ans de cela. L'œuvre, où l'on sentait je ne sais quel renouveau de sève, fit événement.

La musique de Verdi a gardé sa forte physionomie du début. Elle a encore ses beautés, simples, solides et saines. Malgré les revirements du goût, elle demeure caractéristique du génie musical latin.

L'étrange est que cette partition, d'un bout à l'autre animée d'une flamme juvénile, était l'œuvre d'un vieillard. Verdi était, en effet, âgé de soixante-quatorze ans lorsqu'il la termina. Depuis *Aïda*, dont la première exécution datait de 1871, l'intrépide compositeur n'avait donné aucun ouvrage nouveau au théâtre. On croyait qu'il se refuserait à écrire davantage pour la scène musicale. Avait-il consacré les seize années qui séparent la première d'*Aïda* de la première d'*Otello* à l'élaboration d'un seul drame lyrique? N'avait-il pas été arrêté dans ses travaux, troublé dans sa pensée, par la diffusion et le rayonnement sans cesse accrus de l'art de Richard Wagner?

Dans un gros volume, intitulé *Verdi, roman de l'opéra*, M. Franz Werfel soutient que pendant cette période, le maître du Roncole douta de lui-même, en se comparant à l'auteur de *la Tétralogie*. Selon M. Werfel, Verdi aurait alors vu passer dans le camp wagnérien nombre de ses admirateurs et de ses amis. Abreuvé d'amertume, il aurait renoncé à la composition musicale durant de longues années. Il y a dix-sept mois, je vous ai conté par le détail les péripéties de ce « roman de l'opéra », si curieusement imaginé par M. Franz Werfel.

Les événements se sont passés d'une autre manière dans la réalité. Loin de céder à l'abattement devant la gloire montante de Richard Wagner, Verdi ne songea qu'à se retremper dans la solitude et à s'armer pour mieux combattre en faveur de son idéal. Il se replongea tout d'abord dans la musique religieuse. En 1874, il achevait sa célèbre *Messe de Requiem*; en 1880, il écrivait, sur des paroles attribuées à Dante, un *Ave Maria* et un *Pater Noster* (l'*Ave Maria*, pour soprano avec accompagnement de quatuor, annonce la prière de Desdémona, au dernier acte d'*Otello*); en 1881, il revenait au théâtre et faisait subir une refonte complète à sa partition *Simon Boccanegra*, qui avait paru, à Venise, vingt-quatre ans auparavant. Il s'appliquait surtout, pendant cet important intervalle, à parfaire son système lyrique, qu'il sentait conforme au génie et aux aspirations de sa nation. A cette époque, il écrivait à Franco Faccio: « Nos jeunes maîtres ne sont pas bons patriotes. Quand les Allemands, partant de Bach, en arrivent à Wagner, ils se comportent en bons Allemands, et c'est bien. Mais nous, qui sommes issus de Palestrina, nous commettons, en imitant Wagner, un crime musical et notre action est vaine ou plutôt dangereuse. »

Ses nouvelles études, ses méditations ardentes, ses convictions bien ancrées l'avaient conduit à la composition d'*Otello*, qui ne ressemble à aucune de ses œuvres précédentes. La mélodie y reste reine, la déclamation accentuée, le chant vibrant et bien dégagé. Mais les airs de bravoure ne se détachent plus à loisir, n'interrompent plus le cours de l'action. Ils ont été reliés ingénieusement entre eux. Ils jaillissent directement des situations. Ils sont comme une chaîne de points lumineux qui marquent les sommets du drame. Le sens des paroles est serré de plus près. L'instrumentation elle-même, dont le rôle continue d'être secondaire, est devenue plus colorée, sinon plus pittoresque. En somme, l'inspiration autant que la technique ont été rafraîchies, élargies, raffermies.

Une fois pour toutes, Verdi s'est installé dans ses traditions locales. Il a constamment le regard sur les flammes saintes de Palestrina et de Marcello, qu'il cite en toute rencontre. Quoi qu'il advienne, il demeurera ce que la nature l'avait prédestiné à être : un maître du chant et de la mélodie. Car, pour lui, la musique italienne ne saurait être que vocale, malgré les réformes et les progrès apportés par les générations successives. Un compositeur italien, si libres et si subtils que soient ses procédés, doit exprimer ses idées et ses sentiments plus par la mélodie que par la symphonie orchestrale.

De ce point de vue, *Otello* est le chef-d'œuvre incontesté de la musique dramatique d'Italie. La mélodie en déborde à larges flots, avec une impétuosité en quelque sorte réglée. Nous sommes en présence d'une magnifique éclosion vocale. Tout ce qui brille, émeut et subjugue au cours du spectacle est produit par la voix humaine. La tempête du premier acte elle-même, dont les lambeaux traîneront sur la tragédie entière, est décrite par les chœurs.

Dès ses premiers ouvrages, et avant Richard Wagner. Verdi avait pressenti l'efficacité du leitmotivisme. Quand il envisagea le parti prodigieux que le grand magicien allemand en avait tiré, il s'en interdit l'emploi dans ses propres œuvres. Il ne voulait rien emprunter aux théories qui avaient cours et vogue à l'étranger. Avec les années, il s'était émancipé et se montrait de plus en plus vif contre les musiciens venus de l'extérieur.

Dans *Otello* vous ne retrouverez que le seul motif du baiser, — si tendre, lorsqu'il apparaît dans le duo d'amour de la fin du premier acte, si douloureux qu'il resurgit à la conclusion de la pièce. Il est certain que Verdi ne se passionna tant pour l'admirable drame de Shakespeare que parce que le sujet et les personnages — à l'exception d'Otello, peut-être, — en étaient italiens; qu'il n'y travailla avec une si longue ardeur que parce qu'il y voyait une occasion de célébrer la splendeur passée de Venise et d'inscrire un nouvel hymne à sa patrie. Pressé par un instinct impérieux et obscur, il s'était obligé à ne puiser ses grandeurs que dans les principes d'art de ses concitoyens et de ses ancêtres.

Toutes les cantilènes expressives d'*Otello* sortent du plus riche fonds mélodique de la nation. Après son évolution intérieure, Verdi adhérait plus que jamais à la fameuse doctrine du *canto puro*. Etait-il si éloigné qu'il le croyait de Wagner? Rappelons-nous que dans sa lettre à Frédéric Villot, l'auteur de *Tristan* avait écrit : « Posons d'abord que l'unique forme de la musique est la mélodie. » Chacun applique le précepte de cette grammaire d'art selon ses exigences intimes.

Le pouvoir de suggestion du chef-d'œuvre de Verdi est actuellement d'autant plus ample que trois tragédiens lyriques de premier rang tiennent, à l'Opéra, les principaux rôles d'*Otello* : Mlle Yvonne Gall, MM. Saint-Cricq et Singher. Mlle Yvonne Gall traduit avec un art infiniment nuancé le rôle de Desdémona. Jamais sa voix n'a semblé plus pure, plus touchante ni mieux conduite. La figure très chaste qu'elle dessine de la noble petite Vénitienne poursuit, comme disaient les Goncourt, la mémoire. La cantatrice se prend à son propre jeu et pleure de vraies larmes. Sous le masque sombre d'Otello, M. Saint-Cricq ne se contente pas d'être un ténor hardi et généreusement doué; il s'élève à la hauteur des plus fameux interprètes du « More de Venise ». Quand il est en proie à l'exaltation, il rappelle, par sa sincérité brûlante, le souvenir que Mounet-Sully, Novelli et Zacconi ont laissé dans le rôle. De son côté, M. Martial Singher met en relief avec un réalisme saisissant, le rôle de Iago. Selon les circonstances, il sait assouplir en perfection son puissant baryton et tient sans cesse l'auditoire en haleine. Mlle Almona chante avec vigueur le rôle d'Emilia. M. Le Clézio fait valoir sa distinction dans le rôle de Cassio. MM. Narçon, Gilles, Froumenty et Ernst remplissent non sans autorité les rôles épisodiques. A l'orchestre, M. Ruhlmann éclaire et réveille l'action musicale avec un ressort, un nerf merveilleux.

Les représentations de cette sorte se font de plus en plus rares. Marquons celle-là d'un signe à part. *Otello* nous a été enfin rendu avec tout le degré de chaleur nécessaire. Le tempérament plébéien de Verdi, sa rustique noblesse, sa franchise à bout portant, son ambition fiévreuse ont été énergiquement accusés. Dans la simplicité étoffée de cette musique, dans ses audacieux contours mélodiques, dans ses explosions orchestrales, dans son irrésistible éloquence, on découvre les clartés et les frémissements du génie méditerranéen. En vérité, la partition d'*Otello*, conçue selon une ligne essentiellement latine, est digne du respect de la postérité.

L'opérette *Rêve d'un soir*, qu'on affiche au théâtre de la Porte-Saint-Martin, a déjà été jouée un peu partout sous ce titre : *le Tzarévitch*. On l'avait pu voir, il y a quelques années, à Lyon et à Marseille. Elle nous revient à Paris légèrement modifiée et fripée. A notre avis, elle est d'une qualité moins mêlée que *la Veuve joyeuse* ou *le Pays du sourire*, dont la vogue fut immense. C'est dans cet ouvrage que M. Franz Lehar a enfermé le meilleur de son talent et de sa verve populaires.

L'intrigue est d'un tour de galanterie aujourd'hui démodé et perdu. Elle se déroule dans l'empire fantaisiste de Ruthénie, qui a quelques points de ressemblance avec l'ancienne Russie. Le prince héritier Sacha a eu une aventure amoureuse qui l'a cruellement déçu. Il a décidé de vivre désormais seul et d'écarter de son chemin les intrigues féminines. Comment apprivoiser le farouche tzarévitch? Une danseuse nommée Sonia se travestit en Tcherkesse pour s'introduire un soir dans l'appartement du prince. Quand Sacha s'aperçoit que, sous le déguisement circassien, se cache une jeune fille, il veut chasser l'intruse. Il est vite conquis par le charme de la petite étrangère. Il prie Sonia de rester auprès de lui.

Une tendre amitié liera les deux jeunes gens. Aux yeux de tous, Sonia passe pour la favorite du tzarévitch. Leur amour est pourtant très pur. Car le prince et la ballerine sont épris à la passion l'un de l'autre. Comme il s'agit de marier le tzarévitch par « raison d'Etat », le grand-duc se charge de séparer les amoureux; il fait entendre à son neveu Sacha que Sonia est une dévergondée. Le tzarévitch reproche à celle qu'il aime son passé. Sonia n'a pas de peine à se justifier.

Les deux jeunes gens se sont enfuis à Naples. Le grand-duc a trouvé le lieu de leur retraite. L'empereur est mourant. Le tzarévitch doit rentrer dans la capitale pour succéder à son père. Il s'y refuse encore et voudrait épouser la gentille danseuse. C'est Sonia elle-même, qui, habilement circonvenue par le grand-duc, indiquera au futur souverain la route à suivre. Elle quitte avec larmes le prince qu'elle adore. Elle a fait un « rêve d'un soir ».

Ce sujet vieilli est du modèle connu, maintes fois répété et éprouvé. Il est fait pour occuper les imaginations populaires. Les couplets, ingénieusement amenés, ont été écrits sans goût ni raison et appellent plus d'une critique. M. Franz Lehar a su s'en accommoder. Il n'est pas sorti des méthodes qui lui sont chères. Il a orné le livret d'airs langoureux, de valses et de czardas d'un rythme bien frappé. Il a fait un adroit usage des chants de Bohême et des motifs nationaux hongrois. Du premier acte on retiendra le one-step: « Voici le château du prince Charmant », la valse-duo : « Tous les maris... », la valse : « Est-ce un beau songe?», le chant de la Volga du prince Sacha et le tango du « divin Champagne »; du deuxième acte, la valse-duo : « Reste auprès de moi », qui reparaîtra à plusieurs reprises dans la même tonalité qu'au début, la czarda : « Veux-tu? », et le duetto one-step : « Ah! quel plaisir d'être papa!»; du dernier acte, la Napolitana, le fox-trot : « Viens, ne t'en va pas», et la valse : « Ah! rêve d'un soir! ». Les ensembles et l'instrumentation ont été traités par M. Franz Lehar avec de grands soins et sans trop de clinquant. Dans sa conception sommaire, *Rêve d'un soir* est peut-être le type achevé de l'opérette viennoise.

Mlle Fanély-Revoil trace la figure de Sonia dans ses grâces les plus émouvantes, et fait reconnaître sa supériorité dans chaque scène. Artiste de race, M. Roger Bourdin joue et chante avec une technique raffinée le rôle du tzarévitch Sacha. M. Boucot se déchaîne à outrance, invente des répliques joyeuses et provoque le rire sans arrêt. Mlle Simone Lencret n'a qu'un rôle effacé. Ses dons de comédienne, de chanteuse et de danseuse percent malgré tout. M. Berlioz prête fière allure au grand-duc. Mlle Wanda de Muth et M. Veltchek exécutent avec souplesse et légèreté un tango, au premier acte.

Il serait inutile de donner un avis de fond sur cette opérette, semée d'agréables lieux communs, et qu'on ne saurait d'aucune façon rapprocher d'une œuvre comme l'*Otello* de Verdi. Mais ne discutons pas les genres. Essayons simplement de faire la part exacte à chaque individualité du groupe bariolé de la musique.

HENRY MALHERBE.